Université Paris Cité

ORGANISATION DES ETUDES ET MODALITES DES CONTROLES DE CONNAISSANCES ET COMPETENCES

DFGSM3 : Année universitaire 2026-2027

PREAMBULE

Le présent règlement concerne les étudiants inscrits administrativement en DFGSM3 à l'UFR de Médecine de l'Université Paris Cité pour l'année universitaire 2026-2027.

L'année de DFGSM3 s'inscrit dans le Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales (DFGSM) instauré par arrêté le 22 mars 2011 dont elle forme la troisième année :

PASS/L.AS1 :	Semestres 1 & 2 = 60 crédits ECTS
DFGSM2 :	Semestres 3 & 4 = 60 crédits ECTS
DFGSM3 :	Semestres 5 & 6 = 60 crédits ECTS

ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS THEORIQUES ET PRATIQUES

Les enseignements sont organisés sous forme d'Unités d'Enseignement (UE du tronc commun et UE libres obligatoires).

Les notes prises en cours et distribuées par les étudiants sont sous la seule responsabilité des étudiants et n'ont pas de caractère opposable. Les étudiants doivent respecter les droits d'auteurs, et obtenir des enseignants les autorisations requises, le cas échéant.

La formation obligatoire comprend également :

- **des stages hospitaliers** (stage médico-technique et stage d'immersion)
- **un apprentissage sur les plateformes de simulation iLumens** (Atelier Relation Médecin-Patient, « Atelier 1er contact » et « Atelier Jeux de Rôle », AFGSU, gestes techniques : ponction pleurale, d'ascite, articulaire, veineuse, lombaire ; sutures).

Certaines UE comportent des enseignements dirigés (ED) obligatoires. Ces ED se font par groupes d'étudiants, qui sont constitués par la scolarité en début de semestre. **Tout changement de groupe doit faire l'objet d'une demande préalable et motivée à la scolarité, avec présentation de justificatifs.** Aucune modification de groupe ne peut se faire au moment des ED par décision propre de l'étudiant.

Tout justificatif d'absence en stage, aux ateliers de simulation ou en ED doit parvenir à la scolarité, au plus tard dans les 48 heures suivant l'absence. Toute absence, même justifiée, peut entrainer la non-validation de la formation concernée si les connaissances et compétences visées n'ont pu être acquises.

Responsables pédagogiques d'année : Prs CAZES Aurélie et GUNTHER Sven.

Université Paris Cité

I. PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT

A-UE DU TRONC COMMUN

Sem 1	Intitulé	Durée Enseignement	ECTS	Coordinateurs	Examen terminal / Sous-épreuves	Durée
Evaluation en fin de semestre 1						
UE1	Neuro Sensoriel	CM 20h ED 2h ou PBL	4	Ophtalmologie : A. Couturier A. Daruich ORL : B. Verillaud	2 sous épreuves de QI et/ou DP : 1. Ophtalmologie 2. ORL	1H30 (45' OPH+ 45' ORL).
UE2	Revêtement cutané	CM 12h ED 3h	3	S. Aractingi V. Descamps	Validation en un seul bloc de QI et/ou DP	1H
UE3	Cancérologie	CM 20h	4	S. Culine M. Battistella J. Lehmann-Che	Validation en un seul bloc de QI et/ou DP	1H30
UE4	Epidémio-Biomédé LCA	CM 12h ED 6h	4	AS. Jannot C. Laouenan V.-T. Tran RD : AS. Jannot	Validation en un seul bloc de DP et/ou QI	1H
UE5	Anglais	ED 18h	3	C. Arnaud Henkel F. Hick	Session 1 : 60% ET Ecrit - 40% CC Session 2 : 60% ET Ecrit - 40% CC (Note CC report de la note de Session 1)	oral 30 min écrit 1H
UE6	Génétique médicale	CM 6h ED 4,5h	3	J. Steffann L. Gouya	Validation en un seul bloc de QI et/ou DP	1H
UE7	Uro-Néphrologie	CM 31h ED 9h	5	M. Flamant E. Daugas F Audenet RD: M. Flamant	3 sous-épreuves QI et/ou DP . Sémiologie . Physio Pharmaco . HAE Anat Radio	1H30
UE8	Neuro-Psychiatrie S1 (Physio Pharmaco, HAE Anat Radio)	CM 36,5h ED 4h	4	Guedon N. Kubis P. Lavallée B.Chaumette RD : B. Chaumette	2 sous-épreuves de QI et/ou DP . Physio Pharmaco . HAE Anat Radio	1H30
SMT	Stage médico-technique	5 demi-journées	3[1]	C. Kannengiesser V. Verkarre	Validation par la présence obligatoire aux séances	NA
TOTAL			**30**			

Université Paris Cité

Sem 2	Intitulé	Durée enseignement	ECTS	Coordinateurs	Examen terminal -Sous-épreuves	Durée
Evaluation au demi-semestre 2						
UE8	Neuro-Psychiatrie	53H CM ED ou PBL	5	A. Guedon N. Kubis P. Lavallée B. Chaumette RD : B. Chaumette	Semestre 1 : 2 sous-épreuves de QI et/ou DP . Physio Pharmaco . HAE Anat Radio	1H30
					Semestre 2 : 2 sous-épreuves de QI et/ou DP. Sémiologie neurologique . Sémiologie psychiatrique	1H
UE9	Ethique et Humanités	CM 20h	3	JF. Alexandra C. Lefève MF. Mamzer RD : JF. Alexandra	Validation en un seul bloc : Questions Isolées type QROL	1H
UE12	Appareil Locomoteur	CM 21,5h ED 3h	2	A. Latourte A-L. Simon M. Khalifé	3 sous-épreuves de QI et/ou DP . Anatomie Radio-anatomie . Sémiologie . Histologie Physio Pharmacologie	1H30
Evaluation en fin de semestre 2						
UE10	Urgence - AFGSU	CM 12h	2	J. Truchot B. Vivien	Validation en un seul bloc QI et/ou DP	1H
UE11	Agents Infectieux	CM 11,5h Capsules 13h ED 20h	4	J-L. Mainardi S. Bonacorsi D. Descamps Q. Le Hingrat E. Dannaoui	3 sous-épreuves de QI et DP . Bactériologie-hygiène . Virologie . Parasito-mycologie	2H
UE13	Anatomie et Cytologie Pathologique-Pratique (ACPP)	7 ED 1 CM 12,5h	3	V. Verkarre A. Sannier	Validation en un seul bloc QI et/ou DP	1H
UE 14	Santé Numériqu e Socle	Equivalent 28h (e-learning et 2 CM)	2	R. Tsopra	Validation en un seul bloc QI et/ou DP	30min
Stage immersion	**Stages de sémiologie**	2 fois 7 à 8 semaines (1/2 journées)	3^2	J-B Arlet V. Houdouin D. Arangalage	Moyenne des 3 notes : stage 1, stage 2, ECOS	
UELO	Service sanitaire ou ECO	CM 3h ED 8h + une semaine d'action	6	A. Bourmaud A. Faye I. Auger-Aubin	- Présence active aux ED - Validation de la semaine d'action	
TOTAL			**30**			

*

[1] Stage médico-technique : Une copie des feuilles de validation du carnet de stage remplies, signées et tamponnées doit être transmise au service de la scolarité sous format dématérialisé selon les instructions fournies, **au plus tard le premier jour des examens du Semestre 1 pour validation en session 1.**

[2] Stage immersion : Une copie des feuilles de validation du carnet de stage remplies, signées et tamponnées doit être transmis au service de la scolarité sous format dématérialisé selon les instructions fournies, **au plus tard le premier jour des examens du Semestre 2 pour validation en session 1.**

Le nombre d'heures de cours et ED est donné à titre indicatif et peut faire l'objet de modifications mineures.

- QI : Questions isolées (question à réponses multiples (QRM) – question à réponse unique (QRU) – question à meilleure réponse (QMR) - Zonage – test de concordance de script (TCS) – question à réponse ouverte et concise (QROC) – question à réponse ouverte et longue (QROL))
- DP : Dossiers Progressifs
- PBL : *Problem-Based Learning*, format propose à des étudiants volontaires

- UE Anglais

Session 1 : Contrôle Continu (oral et présence) 40% - Examen Ecrit 60%. Validation en session 1 si moyenne globale pondérée à l'UE >10/20. Un étudiant ajourné en session 1 est convoqué à l'examen écrit de session 2 quelle que soit sa note à l'examen écrit de session 1 (pas de validation séparée)

Session 2 : Report de la note de CC de session 1 : 40%* - Examen Ecrit de session 2 : 60%
Validation en session 2 si Moyenne globale à l'UE >10/20 à l'UE

* Seuls les étudiants ayant une absence justifiée (ABJ) au contrôle continu pourront bénéficier d'un oral de rattrapage. Le caractère justifié de l'absence et la convocation à un oral de rattrapage sera décidé par le jury de session 1, à partir du bulletin de situation individuel établi par l'étudiant, accompagné des documents justificatifs.

- UE Neuropsychiatrie

Fait partie de la maquette du semestre 2 mais est évaluée en deux parties

- Sous UE Physiologie Pharmacologie et HAEAR évaluées au semestre 1 ;
- Sous UE Sémiologie neurologique et psychiatrique évaluées au demi semestre 2.

Référentiel

Chaque UE du tronc commun met à disposition des étudiants, en début du semestre correspondant, un document écrit reprenant l'ensemble du contenu pédagogique théorique de formation dispensé.

Enseignements Dirigés

Certaines UE proposent une formation sous forme d'Enseignements Dirigés (ED). **Ces ED sont obligatoires** et pourront faire l'objet d'un contrôle de présence et/ou des connaissances, éventuellement sous la forme de la participation effective à des tests en cours d'ED, effectués à partir du matériel de l'étudiant

(téléphone, ordinateur portable). **La présence aux ED et/ou le résultat obtenu à ce contrôle des connaissances seront transmis au jury pour aide à la décision de validation de l'UE le cas échéant.** Les étudiants doivent se munir du matériel technique nécessaire pour chaque ED.
Les notions travaillées en ED pourront faire l'objet d'une évaluation lors de l'examen (cf partie III).

Certaines UE pourront faire l'objet d'un contrôle continu (CC ; voir tableau ci-dessus) dont la note participera à la note de l'examen terminal de session 1.

Certaines UE proposent à des étudiants volontaires de suivre des ED sous forme d'apprentissage par problème (APP/ PBL – problem-based learning pour les groupes anglophones) à la place des ED ou en plus des enseignements classiques.

B- UE LIBRE OBLIGATOIRE ET ENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Les étudiants doivent valider un seul enseignement libre obligatoire.
Au DFGSM3, l'UE libre obligatoire prend la forme du SESAN (qui inclut un choix d'option thématique d'application), sauf pour les étudiants ayant déjà validé le SESAN.
Les enseignements supplémentaires (au-delà des 60 ECTS nécessaires la validation de l'année) pris par les étudiants (ECO, UE du PIR S3, S4, …) pourront être valorisés au titre du parcours de formation lors d'un jury dédié en DFASM.

Une UE engagement permet l'acquisition de 6 ECTS. Les ECTS validés dans le cadre de l'UE engagement étudiant en plus des 60 ECTS ne peuvent être ni capitalisés pour l'année supérieure, ni se substituer à des enseignements obligatoires validant l'année d'étude. Les modalités d'engagement étudiant et les offres proposées aux étudiantes et étudiants d'Université Paris Cité sont accessibles via l'intranet : https://u-paris.fr/sengager/

L'enseignement supplémentaire fera l'objet d'une campagne d'inscription. Sauf exception, aucune modification d'inscription ne pourra être effectuée au décours de cette campagne.

C - APPRENTISSAGE AU SEIN DU DEPARTEMENT DE SIMULATION (SITES PAJOL ET CAMPUS SAINT-GERMAIN)

La formation dispensée sur les plateformes de simulation au DFGSM3 comprend :

- Les Ateliers relation médecin-patient : « Premier contact patient » et « Jeux de Rôle »
- AFGSU entrant dans le cadre de l'UE Urgences
- Formation aux gestes techniques : ponctions pleurale, d'ascite, articulaire, veineuse, lombaire ; sutures

Ces formations sont obligatoires et validées par la présence en session 1.

Les ateliers « relation médecin-patient » (Responsables : F. Uhel, MA. Piot, L. Dufayet, C. Tlemsani) ont pour objectifs de sensibiliser les étudiants à l'approche centrée sur le patient et de les former à l'empathie clinique. Deux ateliers ont lieu en DFGSM3 :

* **Ateliers 1er contact (obligatoires) :** Ateliers de simulation d'une durée de 2h en groupes restreints (4 étudiants) animés par des CCA de toutes spécialités autour de 2 situations cliniques, sous la supervision d'un enseignant coordonnateur. L'ensemble des ateliers se déroule sur une période de deux semaines, sur les plateformes iLumens (campus St Germain ou Pajol).
* **Ateliers jeux de rôles (obligatoires) :** Ateliers de simulation d'une demi-journée en groupes de 12-14 étudiants animés par des enseignants facilitateurs et par des patients experts

autour de 3 situations cliniques, sous la supervision d'un enseignant coordonnateur. L'ensemble des ateliers se déroule sur une période de deux semaines, sur les plateformes iLumens (campus St Germain).

*** Un atelier de consolidation** complète cette formation. Ce troisième atelier (optionnel) a lieu lors de la rentrée de DFASM1 et fait intervenir des acteurs professionnels autour de situations cliniques plus complexe. **La présence est vivement encouragée.**

La formation AFGSU (Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence, responsables : B. Vivien, J. Truchot), se pratique aux Saints Pères sur 14 salles simultanément au 5ème étage (plateforme de simulation du Campus Saint-Germain) et au 4ème étage.

- L'objectif est, pour l'étudiant, d'acquérir les premiers gestes d'urgence à effectuer, auprès d'une victime, à l'extérieur tout comme au sein de l'hôpital sans ou avec du matériel simple non invasif (ex : ballon d'insufflation, pansement compressif, garrot de fortune ou tourniquet, défibrillateur automatisé externe)
- Chaque étudiant vient pour une journée (9h00-17h00) de formation et est inclus dans un groupe de maximum 12 pour un enseignant.
- Les enseignants sont des CCA des spécialités d'Anesthésie-Réanimation, de Médecine Intensive Réanimation et de Médecine d'Urgence.
- Le déroulement de la journée comprend :
 - La protection, l'alerte et le dégagement d'une victime
 - La prise en charge d'une hémorragie externe
 - La prise en charge d'une victime présentant une obstruction des voies aériennes supérieures
 - La conduite à tenir devant une personne inconsciente
 - La reconnaissance et les premiers gestes à effectuer devant un arrêt cardiaque
 - La prise en charge d'une victime ayant une plaie, une brûlure, un traumatisme

La formation aux gestes techniques (Responsables : A. Regent, Sarah Benghanem, M. Peycelon) comporte 2 sessions de 3 heures par étudiants sous forme de 2 demi-journées par groupe de 12 étudiants encadré par 1 CCA avec 60 minutes dédiées pour chaque compétence procédurale se déroulant sur site des Saints Pères :

- Sutures (M. Peycelon)
- Ponction lombaire adulte et nourrisson (A. Vrillon)
- Ponction veineuse, pose de voie veineuse périphérique, gazométrie artérielle (B. Chousterman, Dr E. Dudoignon, Dr L. Boutin)
- Ponction pleurale (L. Regard)
- Ponction d'ascite (A. Nuzzo)
- Ponction et infiltration intra-articulaires (K. Briot et A. Latourte)

Les ateliers se déroulent dans le cadre du règlement de fonctionnement de la plateforme en annexe.

Les seules absences justifiées, ouvrant la possibilité d'une validation en session 2, sont les absences pour les raisons suivantes :

- arrêt maladie (certificat demandé);
- hospitalisation (bulletin de situation demandé) ;
- décès d'un proche (certificat de décès demandé).

Pour les ateliers « relation médecin-patient », la validation en session 2 repose sur une épreuve écrite de 20 QI et/ou DP validée par note minimale de 10/20 (durée 30 min) ET la présence obligatoire aux ateliers de rentrée de DFASM1 : ateliers de simulation d'une demi-journée (matin ou après-midi) animés par des CCA, patients experts et acteurs professionnels. Pour les étudiants ayant validé les ateliers de DFGSM3 en session 1 la participation aux ateliers de rentrée de DFASM1 est facultative mais fortement recommandée (consolidation des compétences).

Pour la formation AFGSU sur centre de simulation, son obtention est obligatoire pour que l'étudiant ait le droit de se présenter aux épreuves nationales de DFASM3. Une attestation de présence est donc envoyée à l'étudiant, tamponnée par le CESU 75. Il n'y a donc pas de session 2. En cas d'absence justifiée, l'étudiant devra effectuer cette formation l'année suivante (en DFASM1 ou en DFGSM3 si redoublement).

Pour la formation aux gestes techniques : la validation en session 2 reposera sur une session de rattrapage ou une épreuve écrite de 20 QI et/ou DP validée par note minimale de 10/20 (durée 30 min), à la discrétion du jury.

D- SERVICE SANITAIRE (SESAN)

Il a pour objectif d'initier les futur(e)s professionnel(e)s de santé aux enjeux de la prévention primaire ainsi qu'à l'interprofessionnalité.
Le Service sanitaire est désormais organisé en inter-filière : chaque groupe d'intervention réunit des étudiant(e)s de plusieurs filières de santé.
Plusieurs thématiques peuvent être abordées dont l'alimentation, l'activité physique, les addictions et la santé sexuelle, intégrant la contraception et la prévention des IST (liste non limitative).
Le service sanitaire comporte des CM, des ED, un support MOOC sur la formation aux bases de la prévention primaire et de la démarche de santé publique ; ces enseignements permettant la préparation de l'étudiant(e) à une démarche de prévention sous la forme d'une semaine d'action au semestre 2 dont les modalités seront précisées à la fin du semestre 1.
Le Service sanitaire est obligatoire pour tous les étudiant(e)s en médecine de l'UFR. La présence de l'étudiant(e) à l'ensemble des ED et à la semaine d'action est obligatoire. L'ensemble du service sanitaire sera crédité de 6 ECTS en lien avec les thématiques du service sanitaire. Les modalités du rattrapage d'un service sanitaire non validé par un(e) étudiant(e) seront discutées en jury en lien avec les responsables pédagogiques.

Le SESAN valide l'UE libre obligatoire du DFGSM3.

E- STAGES

Les étudiants de DFGSM3 réalisent deux stages :

- Un stage médico-technique, sous la forme de 5 séances d'une ½ journée au premier semestre, par rotation dans des structures exerçant des disciplines non uniquement cliniques (Microbiologie – Biochimie – Génétique – Immunologie – Hématologie – EFS – Pharmacie – Radiologie – Médecine Nucléaire – Explorations fonctionnelles – Hormonologie – Biologie de la reproduction – Anatomie Pathologique…). La validation du stage se fait sur la seule présence. Une copie des feuilles de validation du carnet de stage remplies, signées et tamponnées doit être transmise au service de la scolarité sous format dématérialisé selon les instructions fournies, au plus tard le premier jour des

examens du Semestre 1 pour validation en session 1.

- Un stage d'immersion (pré-externat), au semestre 2, sous la forme de 2 stages de 7 à 8 semaines à mi-temps (5 demi-journées par semaine). Une copie des feuilles de validation du carnet de stage remplies, signées et tamponnées doit être transmise au service de la scolarité sous format dématérialisé selon les instructions fournies, au plus tard le premier jour des examens du Semestre 2 pour validation en session 1.

La validation du « Stage immersion Semestre 2 » pour l'ensemble des étudiants comprend 3 notes comptant chacune pour 1/3 de la note finale : note de stage d'immersion 1, note de stage d'immersion 2 et note d'ECOS de sémiologie de fin de DFGSM3. La validation de cette UE repose sur la présence obligatoire aux trois composantes (stage 1, stage 2, ECOS) et l'obtention d'une note globale moyenne ≥10/20.

Un stage de DFGSM3 non validé en cours d'année, y compris en raison d'une absence aux ECOS, pourra, sous certaines conditions, l'être en période de congés universitaires sur demande justifiée de l'étudiant, après accord des responsables de stages puis accord de la Doyenne ou de son représentant.

Pour les étudiants passerelliens de DFGSM3, la validation du « Stage Sémiologie Semestre 1 (équivalent G2)» se fait sur la présence et la participation aux 4 à 5 séances de sémiologie dédiées à leur parcours.

II. DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

A- DISPOSITIONS PARTICULIÈRES ACCORDÉES AUX ÉTUDIANTS EN DOUBLE CURSUS ET AUX ÉTUDIANTS ERASMUS « SORTANTS »

Elles concernent de droit les étudiants régulièrement inscrits en cursus Médecine-Sciences et Médecine-Humanités et les étudiants Erasmus « sortants ». En cas de double cursus autre, l'étudiant souhaitant bénéficier de ces aménagements doit se signaler au Service Scolarité de son année avant le 30 septembre, pour validation de l'éligibilité à ces dispositions dérogatoires par le directeur de l'UFR ou son représentant.
Les dérogations accordées sont les suivantes :

- Dispense d'UE d'anglais (ERASMUS : dispense uniquement sur le semestre d'échange ; présence obligatoire au S1 si ERASMUS au S2)
- Choix du terrain de stage d'immersion, dans la limite des places ouvertes sur le terrain : les étudiants ERASMUS sortants ne sont pas dispensés du stage d'immersion pour les sessions correspondant à la période où ils sont en France
- Nombre de séances de stage médico-technique réduit à 3 séances
- Ateliers de simulation si ceux-ci sont organisés pendant la période de stage à l'étranger
- La participation aux ED n'est pas obligatoire
- Dispense de l'UE 9 Ethique et Humanités pour les étudiants en double parcours médecine humanités

Les étudiants en double-cursus doivent obligatoirement suivre et valider le SESAN. Les étudiants ERASMUS doivent valider la partie du SESAN correspondant à la période où ils sont en France (dispense totale en cas d'ERASMUS d'un an).

B- DISPOSITIONS PARTICULIÈRES ACCORDÉES AUX ÉTUDIANTS ADMIS DIRECTEMENT EN DFGSM3

Les étudiants admis directement en DFGSM3, à l'issue d'une procédure passerelle ou d'une L.AS3 bénéficient d'un programme de formation spécifique, prenant la forme d'un contrat pédagogique. Les étudiants ont été informés lors de leur admission par passerelle que l'entrée directement en DFGSM3 était conditionnée à l'acceptation de ce contrat. En cas de refus, les étudiants éligibles à une admission en DFGSM3 intègrent l'UFR de Médecine en DFGSM2.
Le contrat pédagogique prévoit un programme de formation particulier, regroupant des matières du DFGSM2 et DFGSM3. Ci-dessous la liste des UE, stages et formations obligatoires du DFGSM2 et DFGSM3 à valider pour pouvoir valider le DFGSM et intégrer le DFASM1.

Contrat pédagogique des étudiants arrivant directement en DFGSM3

Les étudiants admis directement en DFGSM3, à l'issue d'une procédure passerelle ou d'une L.AS3 bénéficient d'un programme de formation spécifique, prenant la forme d'un contrat pédagogique. Les étudiants ont été informés lors de leur admission par passerelle que l'entrée directement en DFGSM3 était conditionnée à l'acceptation de ce contrat. En cas de refus, les étudiants éligibles à une admission en DFGSM3 intègrent l'UFR de Médecine en DFGSM2.

Le contrat pédagogique prévoit un programme de formation particulier, regroupant des matières du DFGSM2 et DFGSM3. Ci-dessous la liste des UE, stages et formations obligatoires du DFGSM2 et DFGSM3 à valider pour pouvoir valider le DFGSM et intégrer le DFASM1.

Formations à valider (60 ECTS) :
UE Endocrinologie Diabétologie Nutrition (G2)
UE Agents infectieux (G3)
UE Pneumologie (G2)
UE Cardio-vasculaire (G2)
UE Digestif (G2)
UE DevReproGyn (G2)
UE Neuro sensoriel (G3)
UE Revêtement cutané (G3)
UE Cancérologie (G3)
UE Uro-Néphro (G3)
UE Neuropsychiatrie (G3)
UE Locomoteur (G3)
UE Urgence AFGSU (G3)
UE Santé numérique socle (G3)

Service Sanitaire (SESAN G3) *
Stage Sémiologie Semestre 1 (G2)
Stage immersion Semestre 2 (G3)
Ateliers relation médecin patient (G3)
Ateliers de sémiologie (G2)
Ateliers gestes techniques (G3)

* Les étudiants passerelles admis directement en DFGSM3 et ayant déjà validé le SESAN dans une formation antérieure en sont dispensés, sans nécessité de valider une UE libre obligatoire par ailleurs.

Le rattrapage du stage de sémiologie « semestre 1 du DFGSM2 » bénéficie d'une organisation aménagée par rapport aux autres étudiants de DFGSM2. Ainsi, les étudiants bénéficient de 5 séances de stage de 4 heures entre début novembre et fin décembre. Le CCA spécifiquement mobilisé pour ces étudiants balaiera les objectifs du programme de sémiologie de DFGSM2 et effectuera donc 2 séances de cardiologie/pneumologie, 1 séance de neurologie, 1 séance pour l'appareil locomoteur et 1 séance pour le système digestif et l'examen endocrinien. Les CCA impliqués dans cet enseignement spécifique sont ceux de spécialité transversale, à l'aise dans l'enseignement de la sémiologie générale.

Les étudiants dispensés d'anglais en DFGSM2 verront leur dispense automatiquement reconduite en DFGSM3. Aucune autre dispense n'est prévue pour ces étudiants.

C- DISPOSITIONS PARTICULIÈRES ACCORDÉES AUX ÉTUDIANTS REDOUBLANTS

Crédits de DFASM1 pour les étudiants redoublant le DFGSM3

Les étudiants redoublant le DFGSM3 se voient donner la possibilité de suivre et valider au maximum 3 UE obligatoirement de trois pôles différents de DFASM1 et/ou les UE hors pôle du DFASM1 sans dépasser les 7 UE à travailler sur l'année (cumul des UE à repasser au titre du redoublement DFGSM3 + UE en crédits de DFASM1).

Les UE du DFASM1 validées donneront droit à un crédit, qui sera pris en compte lorsque l'étudiant sera effectivement et régulièrement inscrit en DFASM1. Les UE obligatoires prises en crédit ne peuvent pas appartenir au même pôle d'enseignement. Il revient à l'étudiant de vérifier que le planning d'enseignement des UE choisies en crédit dans l'année n+1 est compatible avec le planning d'enseignement de l'année n où il est régulièrement inscrit. L'étudiant ne pourra en aucun cas opposer à la direction enseignante et administrative une incompatibilité d'agenda pour justifier d'absences à des enseignements ou évaluations obligatoires du DFGSM3.

La validation en crédit d'UE du T1 de DFASM1 en DFGSM3 est possible en session 1 si l'étudiant n'a pas d'UE du DFGSM3 à valider au S1, en session 1 au T3 si l'étudiant n'a pas d'UE du DFGSM3 à valider au S2 (ou bien uniquement au mi-S2 avec des notes permettant une validation pré-jury) et au maximum une UE de DFGSM3 du S1 à valider en session 2. En dehors de ces situations, l'étudiant peut valider en crédit la ou les UE de DFASM1 en session 2 s'il n'a pas d'UE du DFGSM3 à valider en session 2. La validation en crédit de module d'approfondissement obligatoire (MOA) du DFASM1 en DFGSM 3 n'est pas autorisée.

Capitalisation pour les étudiants redoublant le DFGSM3

Les étudiants redoublants gardent le bénéfice, s'ils ont été validés, des UE d'enseignement théorique, des ateliers de simulation, de l'AFGSU, du stage médico-technique et du SESAN. Les sous-UE ne sont pas capitalisables. Ainsi, un étudiant redoublant devra repasser l'intégralité des UE qu'il n'a pas validées lors de l'année universitaire précédente.

Pour assurer la continuité de la pratique clinique, le stage d'immersion, même validé l'année précédente, devra obligatoirement être suivi et validé pour la validation de l'année de DFGSM3. Cette disposition s'applique également au « Stage Sémiologie Semestre 1 (équivalent G2) » devant être validé par les étudiants admis directement en DFGSM3.

III. EVALUATION DES CONNAISSANCES – MODALITÉS

Présentation générale

L'évaluation des connaissances se fait sous la forme d'examens terminaux ou de contrôles continus, au cours de deux sessions administratives, la session 2 constituant la session de rattrapage des UE non validées en session 1, en cas d'échec ou d'absence dument justifiée.

La session 1 s'organise en deux semestres. Le premier semestre ne comprend qu'une période d'examen, qui se tiendra en décembre. Le deuxième semestre comprend deux périodes d'examens, une à mi- semestre (Mars) et une en fin de semestre (Mai). Chaque semestre fait l'objet d'un jury, qui se réunit pour valider l'ensemble des résultats obtenus au cours du semestre. Les étudiants ajournés à une ou plusieurs UE de session 1 sont autorisés à passer les épreuves ou sous- épreuves de session 2 qui se tiendront sur une seule période fin juin – début juillet.

A l'issue des examens de session 2, le jury se réunit pour valider les résultats de cette session et définir l'admission globale à l'année de formation.

Les délibérations du jury (notes et décisions de validation) sont communiquées aux étudiants après la tenue de chaque jury. Chaque UE du tronc commun est validée séparément. Les UE ne se compensent pas entre elles mais sont capitalisables en cas de redoublement du DFGSM3. L'UE libre obligatoire est également capitalisable.

Le jury de session 1, semestre 1 se tiendra dans la période du 18/01/2027 au 22/01/2027.
Le jury de session 1, semestre 2 se tiendra dans la période du 07/06/2027 au 11/06/2027.
Le jury de session 2 se tiendra dans la période du 12/07/2027 au 16/07/2027.

Convocation

La convocation aux épreuves terminales de première et de deuxième session se fait par voie électronique, au minimum 2 semaines avant le début des épreuves. Cette convocation précise la date, l'heure, et la durée de chaque épreuve. Le lieu des épreuves peut, lui, être précisé dans un délai inférieur à 2 semaines, dès lors que les épreuves se déroulent sur l'un des sites de l'UFR. Pour rappel, la législation indique que les étudiants doivent rester mobilisables dans les 3 semaines suivant l'examen en cas de nécessité de réitérer une évaluation. En particulier, il est recommandé aux étudiants de ne prendre aucune disposition et/ou engagement extérieur au cours de la période des examens.

Les étudiants arrivés après l'heure de début des épreuves, quelle qu'en soit la raison, ne seront pas admis à composer.

Format d'évaluation

La formalisation du sujet d'examen se fait sous la responsabilité des coordinateurs d'UE. Il prend la forme de questions isolées (QROC, QCM, QROL, Zonage, Question à meilleure réponse) ou de Dossiers Progressifs (DP) clinico-biologiques regroupant plusieurs questions. Les épreuves devront comprendre au minimum une question ouverte par sous-épreuve (au minimum une QROL ou plusieurs QROC).
L'évaluation repose sur le contenu pédagogique du référentiel, mais peut prendre la forme d'exercices appliqués tels qu'ils peuvent être abordés lors des enseignements magistraux ou dirigés. Les connaissances nécessaires à l'examen seront dans le référentiel, mais les questions porteront volontiers sur des compétences travaillées en ED (résolution d'un problème, maitrise d'un raisonnement, analyse d'une coupe anatomique ou histologique…) si bien que la présence en ED qui est obligatoire dans le règlement est également essentielle à la préparation et la validation des examens.

Validation des dettes de DFGSM2

Les étudiants n'ayant pas validé certaines UE en DFGSM2 (dettes) seront convoqués aux épreuves de DFGSM2 de session 1 et, en cas d'échec en session 1, à celles de session 2.

Correction des épreuves - Jury

La correction des épreuves et la transmission des notes du contrôle continu à la scolarité se fait sous la responsabilité des responsables d'UE qui transmettent leurs notes au jury. La validation définitive des notes se fait lors d'un jury qui se réunit après chaque semestre de session 1 et à l'issue de la session 2. Conformément aux dispositions du code de l'éducation, ce jury est composé des enseignants en charge de la formation.. La composition du jury fait l'objet d'un arrêté signé du doyen de la Faculté de Santé. Les décisions prises par le jury font l'objet d'un procès-verbal et sont irrévocables, sauf erreur matérielle mise en évidence à posteriori. En cas de procédure disciplinaire décidée par le jury, les notes de l'étudiant concerné ne sont pas validées et mises en suspend jusqu'à décision de la commission de discipline de l'université.

Validation pré-jury et délibération du jury en Session 1

Une UE avec SOUS-UE est validée d'emblée (pré jury) à la session 1 en cas de note à chaque SOUS-UE hors sémiologie supérieure ou égale à 10/20 ET de note à la sous-UE comprenant la sémiologie supérieure ou égale à 12/20.

En ce qui concerne l'UE8 Neuro-psychiatrie, les notes de toutes les SOUS-UE sont examinées au second semestre.

Une UE évaluée en un seul bloc (sans SOUS-UE) est validée d'emblée (pré jury) à la session 1 en cas de note supérieure ou égale à 10/20.

L'UE d'Anglais est validée d'emblée en cas de note globale supérieure ou égale à 10/20.

Dans les autres cas, le jury étudie le dossier de l'étudiant, incluant la participation effective aux ED et les éventuelles notes obtenues aux tests lors des ED, et prend, pour chaque UE concernée, les

décisions de maintien d'ajournement (AJ), de report de notes (RENO)* ou d'admission par décision de jury (ADJ).

RENO (Report de Note) - La décision de RENO prononcée par le jury de session 1 permet à l'étudiant de ne pas se présenter en session 2 au titre de cette UE bien qu'elle ne soit pas validée en session 1. La note obtenue en session 1 sera présentée au jury de session 2 et l'UE sera automatiquement validée (ADJ) si l'étudiant valide par ailleurs son année (validation des stages, des ateliers de simulation, du SESAN et des UE qu'il devait passer en session 2). L'étudiant a malgré tout la possibilité de repasser en session 2 les matières RENO s'il le souhaite. Dans ce cas, c'est la note obtenue à l'épreuve de session 2 qui est présentée en jury.

A l'issue du jury

Pour les UE avec SOUS-UE, en cas d'invalidation à la session 1, l'étudiant repasse en session 2 les SOUS-UE auxquelles il a eu une note inférieure à 10/20 (12/20 pour les SOUS-UE comprenant la sémiologie). Pour l'UE d'anglais, se reporter au tableau des UE.

Validation pré-jury et délibération du jury en Session 2

La validation pré-jury des examens de session 2 suit les mêmes règles qu'en session 1.

La validation en session 2 des 3 ateliers de simulation (Ateliers relation médecin malade, AFGSU, ou gestes techniques) pour les étudiants n'ayant pas pu assister à la totalité des séances d'un atelier et ayant déposé un justificatif d'absence valide repose, pour chacun des ateliers non validés, soit sur la présence à des ateliers de rattrapage, soit sur l'obtention d'une note supérieure ou égale à 10/20 à une épreuve de connaissances de 20 questions isolées en 30 minutes.

Dans les autres cas, le jury étudie le dossier de l'étudiant, incluant la présence effective aux ED. Le jury prend de manière collégiale les décisions de maintien d'ajournement (AJ), ou d'admission par décision de jury (ADJ). Les UE validées sont définitivement acquises (capitalisables).

Les déclarations individuelles de difficultés des étudiants sont portées à la connaissance du jury et peuvent faire l'objet de mesures d'accompagnement.

Consultation des copies et accès à la correction

Les étudiants peuvent accéder à leurs copies d'examen non corrigées à l'issue immédiate des épreuves. ATTENTION : seules les notes mentionnées sur le PV de jury sont officielles. Une correction détaillée des épreuves sera mise à disposition des étudiants avant la session 2, selon un format au choix des coordonnateurs d'UE, après consultation des étudiants concernant ce format.

Validation d'année

A l'issue de la session 2, sont autorisés à s'inscrire en DFASM1 les étudiants ayant validé toutes les UE et formations obligatoires du DFGSM3. Les étudiants ne peuvent pas s'inscrire en année

supérieure s'ils n'ont pas validé l'ensemble des UE, stages et formations. Pour les étudiants ayant pris des crédits, la validation des UE du DFASM1 auxquelles ils sont inscrits n'est pas obligatoire pour l'inscription en DFASM1.

Le jury peut prononcer la validation de l'année et l'admission au DFASM1 sous réserve de l'inscription pédagogique en DFASM1 à un MOA que le jury aura lui-même défini. Cette décision de jury sera soumise à approbation des étudiants concernés, qui resteront libre de l'accepter ou de la refuser. Ce MOA correspondra à l'enseignement optionnel obligatoire prévu dans la maquette de formation du DFASM1, et ne constituera donc pas un module supplémentaire à valider. A ce titre-là, il devra donc être validé pour passer en DFASM2.

Redoublement

Pour chacune des années du DFGSM, un seul redoublement est autorisé de droit. La durée totale de scolarité au sein du DFGSM ne peut excéder quatre années à compter de la première inscription en DFGSM2.

Validation de cycle DFGSM

Le cycle de DFGSM est validé uniquement si l'ensemble des UE, stages et formations obligatoires de DFGSM2 ET DFGSM3 sont validées.

Règlement des études et des examens,
voté par le Conseil de Gestion de l'UFR le 14 septembre 2026 et
par la Commission formation de la faculté de Santé le 14 septembre 2026

La Doyenne de l'UFR de Médecine

Sabine SARNACKI

Par délégation du Président d'Université Paris Cité
Le Doyen de la Faculté de Santé

Matthieu RESCHE RIGON

Université Paris Cité

CHARTE SIMULATION ÉTUDIANTS

1. Préambule

La présente charte a pour objectif de définir un socle réglementaire concernant les modalités d'organisation des séances de simulation au sein des plateformes du Département de simulation en santé rattachées à l'UFR de Médecine de l'Université de Paris Cité.
Les ateliers de simulation sont obligatoires et font partie intégrante de la formation initiale des étudiants en médecine. Les formations en simulation sont donc soumises aux mêmes règles d'obligation de présence que les stages hospitaliers.
Par ailleurs, les étudiants s'engagent à respecter les règles d'hygiène, de sécurité et de respect des lieux et du matériel, définies par l'équipe administrative et technique des centres de simulation.

2. Sites de l'enseignement

Les enseignements se déroulent sur les 2 centres de simulation en santé rattachés à l'Université de Paris Cité :
- le centre de simulation Paris Nord (site Pajol), situé 20 quater rue du Département, 75018 Paris
- le centre de simulation Paris Centre (site Campus Saint-Germain), situé au 45 rue des Saints-Pères, 75006 Paris

3. Organisation générale des enseignements

Les convocations sont transmises aux étudiants par la scolarité. Celles-ci comportent l'intitulé de la formation, la date et l'heure de convocation ainsi que le lieu de l'enseignement.
Les étudiants sont convoqués 30 minutes avant le début de l'enseignement et doivent impérativement arriver au plus tard 15 minutes avant le début de la séance. Les étudiants qui se présentent après le début de la séance se verront refuser l'accès à l'intégralité de la formation prévue ce jour et seront considérés comme absents.

Les étudiants doivent s'assurer d'émarger les feuilles de présence avant le début de la séance de simulation. En cas d'absence, l'étudiant devra systématiquement transmettre dans les 48h un justificatif à son gestionnaire de scolarité (arrêt maladie, hospitalisation décès d'un proche, convocation administrative ?).

4. Contenu de la formation

En amont de certaines séances, un support pédagogique type vidéo, fichier texte, ou un lien vers un cours en particulier, pourra être transmis par la scolarité pour préparer l'enseignement. Les étudiants devront avoir accédé à ce contenu avant d'assister à la formation.
Les séances débuteront par un briefing ayant pour but de préparer les étudiants à la formation à venir (déroulé pratique, rôle, contenu pédagogique, présentation des intervenants).

5. Évaluation de l'enseignement par les étudiants

A l'issue de chaque séance, un questionnaire d'évaluation de la séance, accessible par un QR code sera impérativement renseigné par les apprenants avant de quitter la plateforme de simulation.

Université Paris Cité

REGLEMENT DES ETUDES ET DES EXAMENS

DU PARCOURS D'INITIATION A LA RECHERCHE (PIR)

Les étudiants inscrits dans les années d'études allant du DFGSM2 au DFASM3 ont la possibilité d'effectuer un parcours d'initiation à la recherche (PIR) parallèlement à leurs études médicales. Ce parcours donne lieu, après validation des 4 UE recherche du PIR, à une attestation de validation des UE du PIR pouvant donner accès à une candidature à un Master 2.

L'organisation du PIR implique les 3 UFR de la Faculté de Santé de l'Université de Paris.

Le parcours recherche proposé aux étudiants en Médecine est composé de 4 UE recherche : une UE libre obligatoire (S1) et 3 UE optionnelles au choix (S2 à S4).

Après la réalisation de l'UE de S1 libre obligatoire, les étudiants de DFGSM2 ayant choisi de poursuivre le PIR, choisiront une UE du PIR (S2) sur le second semestre de DFGSM2.

Les étudiants poursuivant le PIR devront choisir en DFGSM3 deux UE (S3 et S4) du PIR. La validation d'UE optionnelles du PIR remplace la validation d'ECO (une UE pour un ECO).

Les enseignants responsables du PIR sur l'UFR de Médecine sont les Professeurs Franck Pagès, Hélène Cavé, et les Docteurs Vincent Allain, Yoann Vial.

Ce règlement des études constitue une annexe des règlements des études des années DFGSM2 et DFGSM3.

A. MODALITES D'ENSEIGNEMENT

Les unités d'enseignement (UE) recherche sont organisés en parcours thématiques reprenant globalement les mentions de M2, afin d'aider les étudiants à faire des choix cohérents et faciliter leur orientation vers leur futur M2.

Certains parcours se subdivisent en itinéraires qui réalisent des regroupements d'UE thématisées.

Chaque UE du PIR valide 6 ECTS (à l'exception des UE validant 3 ECTS « Méthodes en évaluation des risques environnementaux » et « Bases de données pour la santé » de l'itinéraire risque et sécurité sanitaire du parcours de santé publique).

Les enseignements pourront se réaliser en amphithéâtre, en salle d'ED ou de TP, en présentiel ou en distanciel, à la discrétion des responsables des UE.

Des contrôles continus peuvent être réalisés et compteront jusqu'à 100% de la note finale.

La validation des acquis pourra donner lieu à l'obtention d'ECTS.

Des schémas récapitulatifs des parcours proposés avec les fiches détaillant le contenu de chaque UE sont disponibles sur la page Moodle du PIR recherche

https://moodle.u-paris.fr/course/view.php?id=14835

L'étudiant ayant validé le PIR pourra ensuite candidater l'année suivante ou lors d'une année ultérieure à un M2.

B. MODALITES D'INSCRIPTION AUX UE DE RECHERCHE

La date d'ouverture des candidatures sera communiquée aux étudiants au minimum 15 jours avant l'ouverture des candidatures.

Les listes des étudiants admis dans chaque UE sont portées à la connaissance des étudiants et des enseignants une semaine avant le démarrage des enseignements.

Aucune inscription dans les UE de recherche ne sera autorisée en dehors des listes établies lors du jury d'admission, ou après accord avec les enseignants responsables du PIR de l'UFR de Médecine.

Un étudiant ne peut s'inscrire qu'à une UE recherche par semestre

Les étudiants du DFGSM2 peuvent candidater sur les UE de recherche du second semestre (S2) lors des préinscriptions qui sont organisées via internet mi-décembre. Cette candidature n'est pas conditionnée par la réussite de l'UE du S1.
L'inscription de l'étudiant à une UE sera fonction des capacités d'accueil de chaque UE. L'inscription à une UE est clôturée lorsque la capacité d'accueil maximale des étudiants dans l'UE est atteinte.

Les étudiants du DFGSM3 peuvent candidater sur les UE de recherche de 1er et 2nd semestre (S3-S4) lors de préinscriptions qui sont organisées *via* internet début juillet.

Chaque étudiant prononcera ses vœux priorisés.

L'acceptation des étudiants est arbitrée par les enseignants responsables du PIR en fonction des capacités d'accueil de chaque UE, du S2 validé et de la cohérence globale du parcours (S2 puis S3-S4).

Si aucun des choix de l'étudiant ne peut être satisfait, d'autres UE lui seront proposées.

Une fois les listes publiées, aucune inscription ou modification d'affectation dans les UE de recherche ne sera autorisée, sans l'accord préalable des enseignants responsables du PIR de l'UFR de Médecine. Aucune modification des listes ne sera plus possible à moins de 10 jours ouvrés du début du semestre

Un étudiant qui n'aura pas annulé son inscription dans une UE dans le mois suivant la publication des listes sera considéré comme inscrit et devra se présenter aux enseignements et aux examens.

C. STAGE DU PARCOURS RECHERCHE

Pour répondre à l'exigence de certains Master 2 ou à la volonté de l'étudiant d'acquérir une première expérience en laboratoire de recherche, un stage de recherche pourra être réalisé à la convenance et à l'initiative de l'étudiant en fin de DFGSM2 ou 3, ou plus tard.

En effet, faire un stage dans une unité de recherche peut être un prérequis pour être accepté dans certains M2 (ex, Magistère Européen de Génétique).

Ce stage à temps plein sera d'une durée de 8 semaines et sera d'une durée totale inférieure à 309 heures. Il doit se faire dans un Etablissement Public à caractère Scientifique et Technologique (EPST).

Le stage permet d'acquérir 12 ECTS. Ces ECTS sont ajoutés à ceux obtenus par la validation des 4 UE recherche comptant chacune pour 6 ECTS.

- **Avant le stage**

Le choix du laboratoire d'accueil et le sujet de stage doivent être validés au préalable par un enseignant référent choisi parmi les responsables du parcours thématique du candidat.

Une liste non exhaustive des laboratoires d'accueil ainsi qu'un complément d'information sur les modalités de réalisation du stage recherche est disponible sur la page Moodle du PIR recherche. Les étudiants effectuant un stage en laboratoire doivent remplir une convention de stage prévue à cet effet et disponible sur le site de l'Université.

La convention doit être déposée à la scolarité avant le stage en précisant le thème du projet de stage.

Un stage à l'étranger est possible, dès lors qu'il est réalisé dans un laboratoire validé par l'un des responsables de parcours ou du PIR.

- **Après le stage**

Le responsable ou maitre de stage du laboratoire d'accueil remplit une fiche d'évaluation qu'il communique à la scolarité avec copie au responsable du parcours recherche.

Le stagiaire rédige un mémoire de 5 pages (hors page de garde et bibliographie) en français ou anglais (à transmettre à l'examinateur qui sera désigné début septembre, avec copie à la scolarité et au responsable du parcours recherche) et présentera son travail à l'oral en 5 minutes avec support (5 diapositives maximum) devant un jury lors d'une session organisée fin septembre.